

**COMPTE RENDU :**

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

**Séance du Lundi 2 juillet 2007 à Pébrac**

Présents : Mmes Yvette ALIZER, Paulette FINIEL, Christiane LONJON, Nicole LONJON, Rachelle MERLE, Sylvie MICHEL, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD et Pascale TORRENT ; Mrs Roger AMBARD, Guy BRUSTEL, Robert CHAUSSE, Alain CUSSAC, Denis FOURY, Daniel ESTIEU, Jean-Pierre KREMBSER, Jean MATHIVET, Marc TAILLANDIER, René VERET, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Représentés : Mrs Pierre BERNARDON par Gilles BARRY, Alain CASTELLAN par Michel HOURDIER et Jean SERVANT par Bernard VISSAC.

Absents : Mrs Jean-Paul PASCAL, Alain PLOT et Alain ROUSSET.

Excusés : Mme Aline MICHEL ; Mrs Jean-Michel DURAND, Franck NOEL-BARON, Michel JOSEPH, Gilles RUAT et Marc VAN DER WINDT.

Assistés également : Melle Caroline SCHELL ; Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le Lundi 2 juillet 2007 à la Mairie de Pébrac, après une visite de la station d'épuration nouvellement créée, pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu

**Finances et Programmation**

- 2- Information et débat sur le principe de la prise en charge des coûts de fonctionnement de l'Espace Entreprendre

**Développement Economique**

- 3- Convention de mise à disposition d'un véhicule et de matériel à l'office de tourisme de pôle des Gorges de l'Allier

**Affaires Scolaires, Sociales, Sportives et Culturelles**

- 4- Présentation des premières esquisses du projet de requalification du Val Fleuri et débat sur les orientations choisies
- 5- Autorisation pour la consultation et l'engagement d'une équipe de maîtrise pour le dossier de construction d'une halle des sports
- 6- Convention avec l'A.D.M.R. pour le soutien financier au projet de « Récéabus »
- 7- Adoption de la convention pour l'organisation du festival des contes itinérants avec l'Association Contes au País
- 8- Adoption du règlement 2007/2008 du ramassage scolaire

## **Administration**

- 9- Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes et ouverture d'un poste d'Attaché Territorial
- 10- Recrutement d'un agent saisonnier titulaire du B.A.F.A. ou équivalent pour l'encadrement de camps durant l'été 2007
  
- 11- Questions diverses



Le Président de la Communauté ouvre la séance du Conseil et demande aux membres présents si un point relatif au lancement d'un concours de fleurissement communautaire peut être rajouté au titre des questions diverses. Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

Le Président informe les membres du Conseil que les services d'E.D.F. souhaitent rencontrer les élus communautaires pour exposer les conséquences de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le rendez-vous est fixé au jeudi 12 juillet à 20 h 30 dans les locaux de la Communauté.

Le Président procède ensuite à la lecture des P.V. des 2 derniers bureaux communautaires (8 et 20 juin 2007). Il fait également part aux membres du Conseil du refus de la D.D.R. 2007 pour le financement des travaux de la Z.A.E. de Chambaret et de la notification d'une D.G.E. de 21 958 € pour les travaux de l'école de Lachaud-Curmilhac.



### **1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le compte rendu de la précédente réunion de Conseil est validé à l'unanimité des présents.

### **2- INFORMATION ET DEBAT SUR LE PRINCIPE DE LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE ENTREPRENDRE**

Le Président souligne que la Commission des Finances et de la Programmation et le Bureau souhaitent qu'un débat s'engage sur l'examen des coûts de fonctionnement du projet d'Espace Entreprendre et le principe de leur répartition entre les différents utilisateurs. Il rappelle que le projet est arrêté dans sa phase d'investissement et que les financements sont déjà bien identifiés. En revanche la question de la prise en compte des coûts de fonctionnement reste à débattre et à valider en assemblée communautaire.

Mr Robert CHAUSSE prend la parole et expose à l'assemblée le montage qui a été arrêté sur sa commune pour la prise en charge des coûts de fonctionnement de l'Espace Enfance / Jeunesse. Cet équipement a été financé par la Communauté, son usage est partagé entre la Commune de Siaugues Sainte-Marie et la Communauté. Chaque année les dépenses engagées par la Commune et par la Communauté sont répertoriées puis supportées par la Commune et la Communauté en fonction des utilisations (salle polyvalente par la Mairie et R.A.M., Halte Garderie, C.L.S.H. + 12 ans par la Communauté). Sur 2006 les charges ont représenté la somme de 21 000 € (y compris la dette) pour une prise en charge de 25 % par la Communauté et de 75 % par la Commune compte tenu des utilisations. Ce principe pourrait être retenu sur les locaux partagés.

Melle Yvette ALIZER rappelle l'historique de ce dossier en disant que, dans son approche, ce dossier constitue le 1<sup>er</sup> équipement propre à la Communauté qui est de compétence communautaire et qu'il a fait l'objet de la création d'un comité de pilotage. Pour Mme le Maire ce comité de pilotage a déjà longuement débattu de ce projet qui va être construit sur un lieu central du territoire communautaire : La Plaine des Clastres.

Mr Denis FOURY s'étonne que l'on revienne sur la prise en charge des coûts de fonctionnement de cet équipement qui, pour la Commune de Mazeyrat d'Allier, a déjà été décidé en comité de pilotage (référé au compte rendu du 25 octobre 2005). Il considère que la comparaison entre cet équipement et celui de Siaugues Sainte-Marie n'a rien à voir compte tenu du bassin de population que représente Langeac, Mazeyrat d'Allier et Chanteuges comparativement à Siaugues Sainte-Marie. L'équipement prévu n'a aucun sens pour la seule Commune de Mazeyrat d'Allier qui aurait plutôt intérêt à construire sa propre salle polyvalente de 300 m<sup>2</sup> que de participer au fonctionnement de ce projet dont les charges de fonctionnement sont énormes et injustifiées notamment sur le poste du personnel. Mr FOURY rajoute que le terrain donné à la Communauté pour la construction de ce projet constitué déjà un geste important fait par la Commune.

Mr Guy VISSAC est sensible aux arguments développés mais considère que la question des coûts de fonctionnement est importante et qu'elle ne doit pas être minimisée. Il souligne quand même que l'équipement a, à l'origine, été demandé par la Commune de Mazeyrat d'Allier. Enfin, il suggère que la question de l'analyse des besoins par les utilisateurs de chaque commune soit reprise afin de quantifier le nombre annuel d'utilisateurs et de les identifier.

Mr Robert CHAUSSE propose que la Communauté écrive à tous les Maires pour connaître les utilisations précises de ces locaux qui devront être rapprochées des capacités d'accueil de l'espace.

Mme Pascale TORRENT se demande si la maîtrise d'ouvrage de ce projet ne devrait pas être transférée à la Commune de Mazeyrat d'Allier dans la mesure où finalement peu de personnes ne lui reconnaissent de réelle utilité communautaire.

Le Président souhaite que les discussions reprennent sur ce dossier lorsque les communes auront communiqué à la Communauté l'état des utilisations.

### **3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ET DE MATERIEL A L'OFFICE DE TOURISME DE POLE DES GORGES DE L'ALLIER**

Le Président de la Communauté rappelle que l'expérience conduite en 2006 d'un office de tourisme itinérant a été concluante et qu'elle sera reconduite en 2007 sur Chanteuges et Prades. Le véhicule et le matériel sont mis à disposition à l'office de tourisme de pôle des Gorges de l'Allier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **4- PRESENTATION DES PREMIERES ESQUISSES DU PROJET DE REQUALIFICATION DU VAL FLEURI ET DEBAT SUR LES ORIENTATIONS CHOISIES**

Mme Nicole LONJON présente les grandes lignes du projet de requalification du Val Fleuri à partir d'un diaporama. Elle souligne que l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé sur la base d'un cahier des charges établi par les services de la Communauté qui fait ressortir un besoin en locaux de 620 m<sup>2</sup> pour le R.A.M., la halte garderie et le C.L.S.H. Elle laisse ensuite la parole à Eric AUBERT qui détaille toutes les variantes du programme proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Mr Robert CHAUSSE estime que la variante 2b qui prévoit :

- la déconstruction des 2 pignons sud et nord (432 m<sup>2</sup>)
- la suppression du logement
- la réhabilitation lourde de 380 m<sup>2</sup> (R.A.M. – Halte Garderie)
- la réhabilitation légère de 280 m<sup>2</sup> (C.L.S.H.)

pour un coût prévisionnel hors extérieurs et ingénierie de 576 000 € H.T. correspond aux surfaces dont nous avons besoin. Il souligne toutefois que l'ensemble du projet représente un coût d'objectif de 766 000 € H.T. alors qu'au P.P.I. il a été inscrit la somme de 300 000 € H.T. La Communauté devra intégrer cette nouvelle donnée pour la programmation de ces futurs investissements.

Enfin il demande si toutes les surfaces sont optimisées.

A ce sujet, Melle Caroline SCHELL et Mr Eric AUBERT répondent que la Communauté a travaillé avec la C.A.F. de la Haute-Loire et la P.M.I. sur le programme et qu'au stade de l'A.P.S. / A.P.D. la question sur l'optimisation des surfaces sera finement abordée.

Au terme de cet échange et sans autre commentaire et avis particulier le Président de la Communauté arrête le choix du programme sur la variante 2b.

#### **5- AUTORISATION POUR LA CONSULTATION ET L'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE DE MAITRISE POUR LE DOSSIER DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS**

Le Président présente le projet de délibération en soulignant que l'étude de programmation Archigram avait conclu à la nécessité de construire une nouvelle halle des sports à côté du gymnase actuel. Le projet pourrait élargir à des financements régionaux issus du F.R.A.D.D.T. (contrat 2009/2011) et de la nouvelle aide régionale en faveur des équipements sportifs de proximité.

Pour l'étude de ce dossier il souhaite la création d'un comité technique composé des utilisateurs pour assurer le pilotage du projet.

En ce qui concerne le délai de livraison de ce gymnase et pour répondre à l'interrogation de Mr Michel HOURDIER le Président pense que le chantier pourrait être terminé pour la fin 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **6- CONVENTION AVEC L'A.D.M.R. POUR LE SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DE « RECREABUS »**

La présentation du projet « Récréabus », mis en œuvre par l'A.D.M.R., est assurée par Mme Nicole LONJON et Melle Caroline SCHELL. Elles expliquent que le service est destiné à des familles identifiées par le service d'Assistants Sociales du Conseil Général de la Haute-Loire et qu'il consiste à leur offrir un moyen de transport pour leur permettre d'utiliser des services tels que la bibliothèque, la piscine, le Centre de Loisirs, etc. ... La Communauté participerait, pour l'année 2007, au soutien de ce service à hauteur de 1 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **7- ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES CONTES ITINERANTS AVEC L'ASSOCIATION CONTES AU PAÏS**

Melle Caroline SCHELL rappelle que le festival des contes itinérants a déjà été organisé en 2006 sur le territoire des Communautés de Saugues, Cayres / Pradelles et du Langeadois. Il s'agit de reconduire cette opération sur 2007 avec des interventions prévues les 10 et 23 novembre 2007. La participation de la Communauté est arrêtée à 2 500 €.

Certains élus trouvent que le coût de ce projet est assez élevé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **8- ADOPTION DU REGLEMENT 2007/2008 DU RAMASSAGE SCOLAIRE**

Comme chaque année la Communauté doit adopter le règlement du ramassage scolaire pour la prochaine rentrée. Il est présenté par Mme Rachelle MERLE qui souligne que la Communauté doit être plus attentive aux élèves inscrits qui ne fréquentent pas le service.

Le Président tient à ce que la Communauté fasse une stricte application du règlement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Le Président présente cette délibération en expliquant qu'il s'agit de supprimer le poste d'Animateur et de le remplacer par un poste d'Attaché compte tenu de la réussite de l'agent titulaire du poste ainsi supprimé à un concours de catégorie A.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **10- RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER TITULAIRE DU B.A.F.A. OU EQUIVALENT POUR L'ENCADREMENT DE CAMPS DURANT L'ETE 2007**

Mme Nicole LONJON explique que le recrutement d'un agent titulaire du B.A.F.A. ou son équivalence est justifié par l'encadrement du séjour en Corse des plus de 12 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

- Concours de fleurissement intercommunal : Mme Mathilde PIGEON présente les objectifs de ce concours et donne lecture du règlement. La Communauté ouvrira une dotation de 500 € en bons d'achat. Le Bureau délibérera prochainement sur ce dossier. Le Conseil y est favorable à l'unanimité des présents.
- Le Prochain Conseil est prévu **fin septembre à Saint-Bérain**. La date sera arrêtée ultérieurement.

*Le Président boucle la séance du Conseil et remercie l'ensemble des participants.*

Fait à Langeac,  
Le 19 juillet 2007

*Le Président,*

**Guy VISSAC**

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.